

## **Revalorisation des métiers de l'humain**

Lors de l'assemblée générale tenue au Havre en juin 2022, la Fédération générale des PEP avait approuvé une motion qui :

- « Demandait une revalorisation de l'ensemble des personnels des établissements, services et dispositifs du secteur médico-social, les différents métiers représentés assurant le lien entre la société et les personnes en difficultés
- Rappelait que cette revalorisation en attente affecte l'attractivité des métiers et le travail en équipe, au risque de porter atteinte à la qualité des accompagnements et aux droits fondamentaux des personnes. Elle ne saurait se confondre avec la nécessité d'une mise à niveau des salaires du fait de l'inflation
- Exigeait que l'État et les autorités de tarification prennent sans délais des mesures pour le versement des dotations actées, afin que les revalorisations ne mettent pas en danger les équilibres économiques des réseaux associatifs. »

Aujourd'hui, en juin 2023,

- Certains personnels sont toujours exclus des primes Ségur/Laforcade : administratifs, techniques et de direction
- Bon nombre d'associations n'ont pas reçu les crédits nécessaires à la totalité du paiement des revalorisations accordées notamment à la suite de la Conférence des Métiers en février 2022.

Même si lors de la Conférence nationale du Handicap d'avril 2023, le Président de la République a fait de nombreuses annonces allant dans le bon sens, elles ne sont fondées sur aucun engagement financier.

De plus, aucune prise en considération des personnels exerçant des métiers de l'humain n'a été formulée.

Face à la demande, le discours ministériel renvoie à la Convention collective unique étendue (CCUE) et notamment à la conclusion d'un accord sur le bloc « classification/rémunération » en cours de négociation entre les partenaires sociaux.

En conséquence, la Fédération générale des PEP réunie en Assemblée générale les 27, 28 et 29 juin 2023 :

- Réitère sa demande d'extension des mesures Ségur et Laforcade à l'ensemble des personnels assurant le lien social
- Rappelle que cette décision en attente affecte gravement l'attractivité des métiers et le travail en équipe, au risque de porter atteinte à la qualité des accompagnements et aux droits fondamentaux des personnes
- Exige que l'État et les autorités de tarification attribuent aux associations les dotations correspondant à ces mesures.

Celles-ci sont de nature à redonner un sentiment de justice aux personnels et à créer les conditions favorables à la reprise du dialogue social autour de la CCUE en la dotant des crédits permettant une revalorisation générale et pérenne des métiers de l'humain.

### **REVALORISATION DES MÉTIERS DE L'HUMAIN**

<b>POUR</b>	<b>175, soit 100,00 %</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0, soit 0,00 %</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>8</b>

**La motion Revalorisation des métiers de l'humain est approuvée**